

**COMPTE RENDU DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION
POUR LA PLAISANCE ET LE PORT DE RIVEDOUX
PLAGE
TENUE LE 30/07/2021**

Dans les pages qui suivent vous trouverez sur la partie gauche la reprise des diapositives présentées lors de l'assemblée générale et sur la partie droite un résumé du développement des points évoqués et des commentaires correspondants recueillis lors de la réunion.

En annexe figurent des documents ayant fait l'objet de développements particuliers, ainsi que la copie des feuilles d'émargement et des pouvoirs reçus.

.Le rédacteur : P.POTIER, Président de l'association

Présentation du 30/07/2021



APPRP

Assemblée générale du 30 juillet 2021



APPRP AG du 30/07/2021

- **Ordre du jour :**
 - Présentation du rapport moral
 - Adoption du rapport moral
 - Présentation du rapport financier
 - Validation du commissaire aux comptes et adoption du rapport financier
 - Présentation du budget prévisionnel 2021/2022
 - Questions diverses
 - Présentation de Monsieur le Maire, activités de plaisances à RIVEDOUX, situation du projet d'aménagement du port .

Développement & Commentaires

L'assemblée générale de l'APPRP s'est tenue le 30 juillet 2021 dans la grande salle des associations de RIVEDOUX PLAGE.

Monsieur le Maire, invité, n'a pu participer, retenu par ses nouvelles responsabilités au sein du conseil départemental.

Il était représenté par M. Marc CHAIGNE, premier adjoint, en charge du port.

La presse locale était représentée par Mme J. Texier pour le Phare de Ré.

Cette Assemblée Générale avait initialement été prévue en janvier 2021 de façon à faire coïncider l'arrêt des comptes avec la fin de l'année civile. Compte tenu de la situation sanitaire, elle a dû être reportée.

A la demande de l'association, la liste des demandeurs d'une place dans le port inscrits auprès de la Mairie de Rivedoux-Plage a été fournie par celle-ci. Pour des raisons de confidentialité, elle ne comporte que les noms et prénoms des demandeurs, le numéro d'ordre dans la liste et éventuellement la longueur du bateau.

Elle était disponible pour consultation lors de l'assemblée.

Le président a fourni à la Mairie qui lui avait demandé, l'engagement sur l'honneur de ne pas utiliser cette liste à fins de prospection pour de nouveaux adhérents à l'association

Présentation du 30/07/2021

APPRP AG du 30/07/2021

- Vérification du quorum /pouvoirs
- Secrétaire de séance
- Détermination du mode de scrutin
- **Rapport Moral**
 - Nombre d'adhérents :
 - Au 31/12/2019 : 72
 - Au 31/12/2020 : 50 (28 au 25/07/2020)
 - Au 29/07/2021 : 23
 - Activités 2020/ début 2021
 - Relations avec la mairie (projet), conseil portuaire, CLUPP, liste d'attente
 - Entretien de la potence
 - Participation aux réunions des autres associations
 - Communication
 - Affichage
- Vote

Développement & Commentaires

Quorum, mode de scrutin :

14 adhérents participaient physiquement à l'Assemblée Générale, et deux pouvoirs avaient été transmis.

A la date de l'Assemblée Générale, 26 adhérents étaient à jour de leur cotisation, et le quorum était donc atteint.

Le président se charge de la rédaction du compte-rendu

L'ensemble des participants se prononce en faveur de votes à main levée

Rapport MORAL présenté par le président de l'association:

Une certaine érosion des effectifs est notée depuis 2 ans.

Outre un effet probable de l'épidémie de COVID 19, le non aboutissement des démarches pour obtenir un aménagement du port jusqu'à ce jour est un facteur de découragement pour un certain nombre, malgré une liste d'attente de places dans le port comportant 314 inscrits au jour de l'AG. L'absence de rédaction du bulletin de communication papier a également été évoquée comme cause possible du déficit de recrutement de nouveaux membres du fait du manque de visibilité des actions de l'association en dehors de celle-ci.

Les actions principales de l'association en fin 2020 et début 2021 :

- Communication avec la Mairie sur l'avancement du projet du port en réunion spécifique,

- Participation à l'élection des représentants du Comité Local des Usagers Permanents du Port au conseil portuaire (Guy ANDRAULT pour l'APPRP, plus Daniel GERVIER et Alain CHAIGNE en tant que titulaires et Joël LEBON en tant que suppléant). Ces représentants ont un avis consultatif lors des réunions du conseil portuaire auxquels participent également les présidents des associations de plaisanciers et les représentants des professionnels de la mer
- Entretien de la potence. Quelques petits travaux ont dû être réalisés pour l'entretien de la potence : changement du câble oxydé par un câble textile, accroissement du diamètre d'enroulement pour diminuer la démultiplication, mise en place d'un moyen de blocage en rotation dans deux positions. L'association a bénéficié de l'aide des services de la mairie pour la manipulation et le transport de la potence.
- L'association a participé aux assemblées et réunions convoquées par la Fédération Nationale des plaisanciers de l'Atlantique et de la Méditerranée (FNPAM), de l'Union Nationale des Associations de Plaisanciers, section de la Charente Maritime (UNAP-CM), de l'Union Rhétaise des Clubs et Associations Nautiques (URCAN). L'APPRP a organisé la logistique pour l'organisation de l'AG de l'UNAP-CM qui se déroulait cette année à RIVEDOUX, et pour laquelle la municipalité a mis à disposition la salle des fêtes afin de répondre aux exigences sanitaires en vigueur à l'époque. L'association a également eu l'occasion de participer en visio conférence à une Commission Nautique Locale (CNL) à l'invitation de l'UNAP-CM. Pour toutes ces réunions un compte-rendu a été adressé par messagerie aux adhérents de l'association qui se sont prononcés en faveur de ce moyen de communication.

Présentation du 30/07/2021

Développement & Commentaires

- L'association communique également au moyen des panneaux d'affichage de la Mairie disposés sur la jetée du port.

Le rapport moral a été adopté à l'unanimité des présents

Présentation du 30/07/2021

APPRP AG du 30/07/2021

- **Rapport financier**
 - Présentation Bernard MENIER
 - [comptabilité 2019-2020](#)
 - [Comptabilité 2021](#)
 - [Ventilation dépenses/recettes](#)
- **Validation commissaire aux comptes**
 - Présentation Jean Pierre FERRAND
 - [Comptes validés](#)
- **Vote**

Développement & Commentaires

Rapport financier présenté par le trésorier de l'association

Les tableaux présentés sont joints en annexe au présent document :

Les entrées sont exclusivement dues aux cotisations des adhérents. Compte tenu de la situation sanitaire liée à la pandémie et à la situation économique qui en découle pour certains secteurs d'activité, nos sponsors habituels n'ont pas été sollicités cette année.

Les sorties, outre le fonctionnement normal de l'association et les petites fournitures (encre, timbres,) sont essentiellement liées :

A l'assurance (GROUPAMA) de l'association et de son président,

A la gestion du compte par la Banque Postale

Aux cotisations aux différentes associations de plaisance UNAP-CM et URCAN

Au versement d'une participation à la SNSM Île de Ré (2€ par adhérent en 2020)

Les comptes présentent à la date du 24/07/2021 un solde positif de 4480,62€

Constitué de :

- 641,23 € sur le compte courant
- 3839,39€ sur le livret A

Les comptes ont été validés par notre Commissaire aux comptes.

Le rapport financier a été adopté à l'unanimité des présents.

Présentation du 30/07/2021

APPRP AG du 30/07/2021

- **Projet de budget 2021/2022**
 - Présentation B. MENIER
 - Montant de la cotisation, assurance, frais de tenue de compte, cotisations autres associations, SNSM
- **Renouvellement des membres du bureau**
 - [Tiers sortant](#)
 - Démissions
 - Nouvelles candidatures
 - vote

Développement & Commentaires

Budget :

Concernant le budget 2021/2022, il n'est pas prévu de différence par rapport au budget 2020/2021.

Renouvellement des membres du bureau

Le tableau présentant le renouvellement par tiers de la composition du bureau est transmis en annexe au présent document.

Etaient sortants cette année :

Jean Claude BLANCHE, Jean Pierre FERRAND et Jean Michel VICTOR.

Jean Claude BLANCHE qui n'a plus de bateau actuellement souhaite rester membre de l'association mais ne souhaite pas rester dans le bureau.

Jean Pierre FERRAND souhaitait également se retirer du bureau mais accepte de rester si nécessaire.

Jean Michel VICTOR absent pour raison de santé souhaite se maintenir.

3 nouveaux candidats se sont déclarés volontaires : Jean Pierre APERE, Michel BISSON, et Patrick LACROIX.

Tous ont été retenus à l'unanimité. Une réunion du bureau permettra de déterminer les rôles de chacun (hors AG, celle-ci a été planifiée au 03/08)

- Organisation de l'association
 - Proposition de création de commissions dédiées à certaines activités en fonction de compétences :
 - Communication : bulletin, site, Page Facebook, liaison presse ?
 - Animation : lien avec autres associations, sorties pêche, sorties voile, baptêmes, « régates », fête du port ?
 - Financement : relation avec des sponsors
 -?
 - Volontaires ?

Commissions :

Le bureau ne possédant pas forcément toutes les compétences dans tous les domaines souhaite faire appel aux compétences des différents adhérents, en particulier dans les domaines de la communication, de l'animation et de la recherche de financement.

Si le bulletin paraît nécessaire pour beaucoup pour maintenir le contact avec les autres plaisanciers et également les résidents de la commune et toucher de nouveaux adhérents potentiels, le bureau manque de volontaires pour rédiger des articles. Les bonnes volontés dans ce domaine seront accueillies à bras ouverts.

Le président prendra contact avec Mme FOULQUIER chargée de la communication au sein du conseil municipal pour envisager la possibilité de mise en place d'un lien hypertexte au sein du site de la Mairie permettant de basculer sur un site de l'association (à créer). Si des adhérents ont des capacités spécifiques dans ce domaine, merci de se faire connaître.

L'éventualité de la création d'un forum a également été évoquée. Là encore si des adhérents ont des compétences et souhaitent se mobiliser dans ce sens, ils seront les bienvenus.

Les idées concernant la participation à des manifestations d'autres associations, ou l'organisation de manifestations spécifiques à l'APPRP ont été évoquées. Mais là encore, nous recherchons des personnes compétentes et motivées.

De même, si des personnes ont des compétences particulières dans la recherche de sponsors pour les activités mentionnées ci-dessus, elles seront les bienvenues.

Et, pour rester optimistes, peut-être faut-il commencer à réfléchir à l'organisation de festivités lors de l'inauguration de l'aménagement du port.

APPRP AG du 30/07/2021

- Questions diverses
 - Aménagement actuel du port, Projet ([Courrier M. Pasquet](#)), Liste d'attente, difficultés rencontrées, dragage, pêche dans le port ou à proximité des côtes, baignades, amélioration de la potence,...
 - Aménagement des installations de la côte sud.
 - VHF : proposition de choix d'un canal préférentiel pour les échanges entre usagers du port (ou plus largement autour de RIVEDOUX (nord et sud))

Questions diverses :

L'aménagement actuel du port pose des problèmes récurrents de voisinage (heurts entre bateaux du fait de la promiscuité), problème de sécurité (la transmission d'un nouveau courrier à la préfecture dans ce cadre est envisagée), et de durée de navigation du fait de l'envasement.

Le projet d'aménagement devrait permettre d'améliorer la situation. Le niveau d'avancement du dossier a été évoqué par M. Chaigne : Il a pris pleine possession du dossier il y a une semaine environ. Le dossier a été complété de l'étude d'impact environnemental imposée par la situation du port en zone protégée (NATURA 2000, parc marin). Il est maintenant en état d'être envoyé en préfecture, mais il manque de l'avis de M. Chaigne l'aspect dévasage qui n'est pas abordé dans le dossier, alors que l'aménagement du port ne peut être réalisé sans débarrasser le port d'une grande partie de la vase qui l'étouffe petit à petit depuis le dernier dragage. Les membres de l'association sont d'avis de transmettre le dossier dans son état actuel, l'aspect dragage étant à traiter en parallèle de l'examen du dossier par les services préfectoraux.

Un courrier de M. Pasquet (qui a œuvré dans les domaines portuaire et du BTP) a été adressé à la mairie. Il formalise un certain nombre d'observations. Un extrait de ce courrier est joint en annexe. Il conseille en particulier d'aller au-delà du dragage et de réaliser un déroctage de façon à augmenter la durée de navigation possible. M. Chaigne ne souhaite pas s'engager dans cette voie qui risque de remettre complètement en cause le dossier actuellement disponible.

M. Pasquet a également pu évoquer son point de vue concernant l'amarrage des pontons. A son avis, une fixation par chaînes serait plus facilement acceptable par les services étatiques d'un point de vue esthétique qu'une fixation par pieux.

Le port de Rivedoux n'étant pas très exposé aux conséquences des grosses tempêtes du fait de son orientation, cette fixation par chaînes, un peu moins performante que la fixation par pieux (sous réserve d'une hauteur suffisante des pieux), devrait être suffisante. D'autre part, pour le confort, les fixations par chaînes plus souples sont moins pénalisantes que les fixations par pieux qui transmettent des mouvements à plus haute fréquence.

M Chaigne a pour sa part communiqué un nouveau projet d'aménagement, différent de celui communiqué précédemment qui est affiché dans notre communication sur le port. Ce nouveau projet a suscité l'intérêt de tous les participants. Il se différencie du précédent par la mise en place du premier ponton le long de la digue. Ce ponton peut donc être guidé par rails le long de la digue. Cette disposition évite la zone « d'eaux mortes » le long de la digue qui apparaissait dans la disposition précédente et dispense de la mise en place de pieux pour ce ponton, si cette solution devait être maintenue. Copie de ce projet doit nous être transmise par M. Chaigne.

Sous réserve d'acceptation aux différentes étapes de validation du dossier, le délai envisagé pour la réalisation du projet est la suivante : la préfecture a deux mois pour signifier des observations à la mairie. En l'absence de remarques au bout des 2 mois, le dossier est considéré comme accepté à ce stade. Ensuite la présentation en commission des sites qui jusqu'à présent demandait 6 mois, a vu récemment son délai passer à 9 mois. Puis les appels d'offres, les délibérations, le financement du projet avec appel à subventions nécessitent encore un délai tel qu'il est difficilement envisageable de disposer du nouvel aménagement avant 2 ans. Le signalement d'un bateau de pêche professionnel en provenance vraisemblablement du port de pêche de La Rochelle posant ses filets de façon répétitive dans la zone des 300m a été évoqué.

Concernant l'aménagement des installations côté plage sud, rien de nouveau n'est envisagé tant que les aspects concernant le port de la côte nord ne sont pas réglés. La zone de mise à sec des bateaux de plaisance légère a cependant été évoquée. D'une part la présence des macarons attestant le bon paiement de la redevance pour cette autorisation de stationnement a été contrôlée cette année par les services de la mairie. Ce contrôle n'avait pu être effectué de façon rigoureuse l'année précédente compte tenu des restrictions sanitaires.

Une solution reste à trouver pour la zone de grément de ces bateaux qui est souvent utilisée comme stationnement par des véhicules ce qui n'est pas sa vocation.

Suite à l'évocation de la pratique réalisée sur d'autres plans d'eau de l'île de Ré, la possibilité de définir un canal VHF préférentiel (hormis bien sûr les canaux de sécurité, de météo, des ports,...) pour les échanges entre plaisanciers lors des navigations à proximité de Rivedoux a été proposée. Le bureau fera une proposition en ce sens aux adhérents.

Présentation du 30/07/2021

APPRP AG du 30/07/2021

- Port de RIVEDOUX PLAGE projet d'aménagement
 - [projet 2018 rappel](#)
 - [Mouillages](#) / zostères côte nord
- Eoliennes au large d'Oléron, extension...
- Phare de CORDOUAN

Développement & Commentaires

Projet d'aménagement du port (voir plus haut).

Mouillages : il a été rappelé que l'UNAP-CM avait publié un dossier concernant la réalisation de mouillages permettant de mieux respecter les colonies de zostères qui jouent un rôle dans la préservation de la diversité (en particulier pour nourrir les oies de bernaches dont nous sommes heureux d'avoir la visite en hiver).

Eoliennes au large d'Oléron : M. Chaigne a signalé la présence dans le numéro du journal « sud-ouest » du 30/07 d'un dossier qui semble assez complet à ce sujet. Les enquêtes en cours ne viseraient pas à se prononcer sur l'implantation ou non d'éoliennes, la décision étant déjà prise suite à application de directives européennes, mais sur l'étendue de l'extension de ce champ d'éoliennes. De son côté l'UNAP-CM, dont l'avis est sollicité, se limite à son champ de compétence c'est-à-dire limiter autant que faire se peut les conséquences néfastes sur la navigation de plaisance.

M. SELO évoque quant à lui ses craintes vis-à-vis de la modification de l'écoulement des vents à l'arrière des champs d'éoliennes et des répercussions que celle-ci pourraient avoir sur la météorologie locale.

Enfin la classification récente du **phare de CORDOUAN** au patrimoine mondial de l'humanité a été évoquée comme un point positif pour le rayonnement de la région (le terme de rayonnement étant tout à fait adapté s'agissant d'un phare, bien sûr).

- **Intervention de Monsieur le Maire de RIVEDOUX PLAGE**
 - Questions : activités de plaisance à Rivedoux, aménagement du port, maison du port, influence du différent PLUI avec la communauté de communes, évolution du PLUI, rôle du département vis-à-vis de l'aménagement du port, éventualité de reprise de gestion du port par le département, exemple du port de la Tremblade, grand port de La Rochelle (stockage éléments d'éoliennes)...

En l'absence de Monsieur le Maire ces points n'ont été que peu abordés.

M. Chaigne a rappelé que le différend avec la communauté de communes concernant le PLUI serait abordé prochainement au niveau du tribunal de Poitiers, mais qu'il ne concerne nullement le port de Rivedoux et son implantation. Les zones d'urbanisme concernant le port ont été définies en accord avec la CDC et il n'est pas envisagé de les modifier.

Contrairement à d'autres ports de l'île dont la gestion a été reprise par le département, le port de Rivedoux de par sa taille n'a pas vocation à redevenir départemental.

Si les communes concernées n'étaient pas favorables à ces reprises, les associations de plaisanciers semblent plutôt en être satisfaites compte tenu des possibilités de financement du département.

Le mandat récemment obtenu par notre Maire devrait lui permettre d'avoir plus de visibilité sur les possibilités de financement du département et sur les périodes les plus propices pour la dépose des dossiers correspondants. Nous souhaitons tous bien sûr que l'aménagement de notre port s'en trouve facilité !

Annexes :

1 Comptabilité 07/2019 à 31/12/2020

2 Comptabilité 31/12/2020 au 24/07/2021

3 Ventilation des dépenses et des recettes 2021

4 Tableau de renouvellement par tiers du bureau

5 Remarques de M Pasquet concernant l'aménagement du port de Rivedoux

6 Feuilles d'émargement

7 Pouvoirs